

✉ RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ 01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49Courriel : fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

24/04/2017

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 106ème réunion du 21/04/2017.

I - DRFIP : campagne d'impôt sur le revenu

1) Période.

- La **pré-campagne**, à partir du 6 avril : les horaires d'accueil sont identiques à ceux d'une période normale.
- **Période d'accueil renforcé**, du **2 mai au 17 mai** inclus, les services seront ouverts du lundi au vendredi de 9h à 16h sans interruption sauf le jeudi après midi.

2) Les représentants ont signalé l'incompréhension des usagers, constatée par les **agents d'accueil d'orientation**, quand ils refusent le dépôt d'une déclaration de revenus sans présentation d'un **RIB**, ou sur la déclaration en ligne imposée. Ils se sont interrogés sur l'objet des prélèvements, estimant que **la perspective que des non-imposables aient des impôts locaux prélevés, pouvait générer des tensions**. Mais l'administration n'a pu rassurer le comité.

3) FO FINANCES s'est inquiété des motifs de réactions possibles d'usagers au 3ème trimestre 2017 :

- . double imposition des prétendus **revenus exceptionnels** la même année (notamment les jours CET vendus au delà de 10 jours : en réalité ces revenus ne sont pas exceptionnels selon la définition usuelle du droit fiscal puisqu'ils « découlent d'une source normalement productive de revenus ») qui devrait se traduire par une **montée en tranches d'imposition**,
- . double paiement des impôts sur les **revenus locatifs** (ceux de 2017 seront prélevés en septembre),
- . prise en compte tardive des crédits d'impôts qui ne seront pas considérés dans le montant des prélèvements mais remboursés en fin d'année (l'administration a répondu que cette avance prématurée d'argent à l'Etat sera compensée par un remboursement partiel en début d'année),
- . revalorisation des valeurs locatives pour les bailleurs,
- . **passage à 60 % (!)** de la **surtaxe résidence secondaire à Paris** qui concerne aussi nombre de retraités.

II – Conditions d'accueil et sécurité à Paganini (suite **droit d'alerte** du 29/06/2016 lié à une intrusion violente).

1) L'administration a reçu le **rapport de la commissaire de sécurité** mais estime sa mise en œuvre délicate, et prévoit du temps avant de l'appliquer :

- . faire tout l'accueil fiscal au rdc,
- . transformer la grille agents, en portillon (limite l'accès handicapés),
- . fermer devant les ascenseurs en laissant juste des portes pouvant ouvrir en face.

2) Les représentants ont rappelé leurs revendications :

- . Un **accueil d'orientation** avec **3 personnes en permanence** dans le box d'accueil du site durant la période normale,
 - . L'octroi d'un 2ème vigile. Certes la distribution de tickets qu'il fait prend du temps, mais cela évite les conflits.
- L'administration n'a pas voulu prendre en compte ces demandes, et a mis en avant les démarches d'information fiscale qu'elle mène auprès d'associations pour améliorer l'information du public.

3) Incidemment, l'administration refuse la ré-ouverture de la belle **terrasse** du 8ème étage du site aux agents, pour raisons de sécurité. Les représentants ont répondu qu'il suffirait d'installer une grille autour.

III - Centre de Services Partagés, un déménagement défavorable aux agents, à l'intérieur de **NDV**.

1) Un nouveau débat s'est engagé sur le futur emplacement du service **Centre de Services Partagés** de Notre-Dame des Victoires. Lors de la réunion précédente, les agents souhaitent conserver le 5ème étage de l'annexe, (3ème tableau) ce que soutient **FO FINANCES**, sous la réserve que les 24 agents disposent des 204,5 m², ce qui impliquait l'installation des bureaux des deux responsables au 4ème étage contigu du bâtiment principal. En effet, sans ce retrait très relatif, la surface par agent deviendrait de 6,85 m² (tableau 3).

Situation actuelle			Situation projetée 1			Situation projetée 2		
NDV annexe			NDV Principal 4ème étage			NDV Annexe 5ème étage		
Superficie	Nombre De pers	Ratio M ² /agent	Superficie	Nombre De pers	Ratio M ² /agent	Superficie	Nombre De pers	Ratio M ² /agent
388	26	14,92	259,2	26	9,97	204,5	26	7,87

L'administration s'y est fermement opposée, disant privilégier l'**unité de travail**. Sur cette base, elle prévoit de repasser sur le site, et de discuter avec les agents et leur responsable : **mardi 25/04/2017**.

2) L'administration a précisé que dans l'hypothèse où le service serait maintenu au 5ème étage de l'annexe (il occupe actuellement aussi le 4ème étage), le **chef de service procédera**, pour les agents qui arriveraient du 4ème étage au 5ème étage annexe, à une **réaffectation des zones en fonction de critères fonctionnels**.

IV – DRFIP. Fusion de Secteurs d'assiette de **SIP** (Service des Impôts des Particuliers) 15ème Necker - SIP 18ème Boucry – SIP 18ème Grande Carrière Sud

1) L'administration a affirmé que les **fusions** (de SAID) sont proposées aux chefs de service, qui ne sont pas obligés d'en réaliser. Mais **FO FINANCES** estime que le manque de moyens y contraint, et que l'**objectif de mieux répartir la charge de travail entre agents** se traduit nécessairement par une **intensification du travail** pour les agents de secteurs ayant moins de dossiers, sans que la charge des autres agents diminue.



2) L'administration a expliqué à **FO FINANCES** que les 5 suppressions d'emplois au 01/09/2017 des 3 **SIP** concernés n'étaient que des emplois vacants, et que la fusion ne changerait rien. Les représentants ont donc demandé que les **fiches décrivant les fusions indiquent l'état des emplois occupés**.

3) L'administration formera **une équipe plus centrée sur le contrôle sur pièces** une fois la fusion faite, avec **un contrôleur libéré de la tâche courante d'encadrement**, mais l'administration ne veut pas dévaloriser cette position.

L'attribution du poste d'encadrant (parmi les deux agents B des secteurs fusionnés) sera fonction de l'ancienneté de l'agent, de ses goûts, et de l'adaptation à ses compétences selon le chef de service.

4) L'administration essaie, en cas d'écrêtement horaire atypique, d'identifier la personne pour suivre sa situation individuelle de chacun et faire éventuellement un accompagnement, car elle se dit inquiète de la **souffrance au travail**, que l'écrêtement anormal peut révéler.

5) L'administration a admis des **surcharges de travail** dans certains secteurs et que cela incitait les chefs de service à conserver les agents (au lieu de les envoyer en formation), mais a fait valoir qu'elle évoquait avec eux la **nécessité de former les agents** lors des **entretiens de performance** et des **entretiens d'évaluation** des chefs de service.

V – Budget.

1) Travaux à la **BSITM** de la Gare du Nord (Douane). L'administration demandera à la SNCF **si une mise en place des verrières avant l'été est possible**.

2) **BOUCRY** – Installation d'un sas à l'entrée des agents (proposition FO FINANCES), ce qui améliorera le confort et la performance énergétique du bâtiment.

3) **Godefroy CAVIGNAC** – Clavier tactile (l'agent a obtenu une prescription du médecin de prévention).

4) **NDV** Notre-Dame des Victoires. L'administration projette l'installation d'une 2ème « zone de convivialité ».

VI – Divers. 1) - La **division des affaires particulières** et la **mission domaniale**, qui quitteront RICHELIEU pour **NDV**, n'ont pas encore eu communication d'une proposition d'installation de la part de l'administration, ce qui est logique puisqu'elle discute actuellement avec les services devant laisser de la place.

2) – **ARGONNE**. La pétition concernant la possibilité d'un conventionnement au 2ème restaurant a été remise.

VII – Représentants FO sur UZES : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Philippe Mathieu (**Douanes**).

fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr